



RAPPEL MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont périodiques et non automatiques !

Comme stipulé dans le règlement intérieur les demandes d'inscription seront prises dans la limite des places disponibles !

Ce n'est pas parce que votre (vos) enfant (s) fréquente (ent) le centre de loisirs régulièrement qu'il est (sont) prioritaire (s), ou inscrit (s) d'office.

Il est de la responsabilité des représentants légaux de penser à renouveler les inscriptions pendant les périodes d'ouverture de celles-ci.

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- **Pour les communes partenaires et enfants scolarisés dans celles-ci (Marcellaz-Albanais, Etercy, Hauteville sur fier et Vallières sur fier) :**
 - Les mairies vous envoient par mail via le logiciel 3Douest nos programmes avec les dates d'inscriptions
 - Vous pouvez vous rendre régulièrement sur les sites respectifs de vos communes où les programmes sont mis en ligne régulièrement
 - Etre vigilant sur l'affichage mis en place lorsque vous venez récupérer vos enfants au centre de loisirs.

- **Pour les communes extérieurs :**
 - Vous devez vous rendre régulièrement sur le site de la mairie de Marcellaz-Albanais (ou celui d'une autre commune partenaire) afin de pouvoir consulter les programmes mis en ligne régulièrement
 - Etre vigilant sur l'affichage mis en place lorsque vous venez récupérer vos enfants au centre de loisirs.

Ces modalités sont valables pour toutes les prestations du centre de loisirs (mercredis et vacances scolaire).

Périodes des mercredis :

- 1^{ère} période :
 - Du 1^{er} mercredi après la rentrée scolaire au dernier mercredi avant les vacances d'octobre (du 07/09 au 19/10/22) *selon calendrier actuel*
- 2^{ème} période :
 - Du mercredi après la rentrée des vacances d'octobre au mercredi avant les vacances de Noël (du 09/10 au 14/12/22) *selon calendrier actuel*
- 3^{ème} période :
 - Du mercredi après la rentrée des vacances de Noël au mercredi avant les vacances de février (du 04/01 au 01/02/23) *selon calendrier actuel*
- 4^{ème} période :
 - Du mercredi après la rentrée des vacances de février au mercredi avant les vacances d'avril (22/02 au 05/03/23) *selon calendrier actuel*

CAP LOISIRS : Siège à la Mairie de Marcellaz-Albanais (service jeunesse)

33 place de l'Albanais 74150 Marcellaz-Albanais

☎ : 04.50.19.88.14 - 📞 : 06.17.34.28.28

✉ : infosparents.caploisirs@fol74.org

- 5^{ème} période :
 - o Du mercredi après la rentrée des vacances d'avril au dernier mercredi avant les grandes vacances de juillet (du 26/04 au 05/07/23) *selon calendrier actuel*

Pour toutes absences une copie de l'ordonnance médicale sera suffisante comme justificatif pour bénéficier d'un avoir.

Les dossiers d'inscription sont valables le temps de l'année scolaire, de septembre à fin août de l'année suivante.

A chaque rentrée les documents sont archivés donc vous seront redemandés (tout comme les dossier scolaire).

Pour toutes autres questions veuillez-vous référer au règlement intérieur.

Les dates d'ouvertures des vacances d'été 2023.

Lieu Marcellaz-Albanais :

Du lundi 10 au jeudi 13 juillet

Du lundi 17 au vendredi 21 juillet

Du lundi 24 au vendredi 28 juillet

Du lundi 28 au jeudi 31 **AOUT**

Dates d'inscription pour les 4 communes partenaire :

Du mardi 23 mai au lundi 5 juin 2023,

Ouvertures des inscriptions aux communes extérieurs le mardi 6 juin

Clôture des inscriptions le vendredi 23 juin 2023.